

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3 - 7 août 1992)

EXPOSE NATIONAL

NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture, le fait marquant de ces trois dernières années aura été la mise en place d'un service des pêches dans chacune des trois provinces instituées en 1989 :

Le nombre d'agents chargés du développement sur le terrain a ainsi quadruplé.

Leurs moyens d'action sont divers. Ils aident auxancements de projets dans les domaines de la pêche ou de l'aquaculture, participent avec l'aide des personnels territoriaux à la formation des hommes, conseillent également les pêcheurs pour la commercialisation de leurs produits.

Les pêches maritimes

Le secteur de la pêche artisanale bénéficie depuis 2 ans de la mise en place de plusieurs nouveaux points de vente importants sur Nouméa dont le marché municipal. Sa création a donné lieu à l'organisation d'un stage dont ont bénéficié les adjudicataires des étals. Dispensée par le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche à la Commission du Pacifique Sud, la première partie du stage a porté sur la conservation et la manutention du poisson. Un second volet a permis d'aborder les aspects liés à la commercialisation proprement dite (présentation du produit, satisfaction du client,...).

Néanmoins, malgré tous les efforts déployés depuis plus de 10 ans pour développer la pêche artisanale, ce secteur stagne : le marché local est limité et les pêcheurs professionnels y ont à subir la concurrence des pêches de plaisance et d'autosubsistance. Par ailleurs, seuls les poissons profonds exempts d'ichtyosarcotoxisme du type des vivaneaux pourraient prétendre à l'exportation (Australie et Japon essentiellement) mais aucun pêcheur artisan ne s'est jusqu'à présent lancé dans cette entreprise.

Les deux seuls produits de la pêche artisanale qui sont exportés sont les holothuries séchées et les coquilles de trocas. Pour les premières, il semble que l'on assiste à une raréfaction de la ressource due à une surpêche. Après l'échec des ateliers de découpe de boutons de nacre, seules les coquilles de trocas brutes sont aujourd'hui exportées.

Cette activité constitue habituellement une source de revenus importante dans l'intérieur du territoire mais la baisse de la demande constatée depuis 1991 sur ce marché rend difficile la situation des pêcheurs locaux.

La pêche industrielle qui jusqu'en 1990 avait connu un développement régulier entamé au début des années 80, connaît aujourd'hui une situation difficile.

Ainsi en 1991, s'est arrêtée l'exploitation des ressources présentes sur les monts sous-marins en raison des difficultés rencontrées pour écouler à un prix intéressant les produits de la pêche sur le marché japonais.

Au niveau de la pêche thonière, la morosité que traverse le marché japonais, débouché principal des palangriers locaux, s'est répercutée sur l'activité des navires. Seules les petites unités de pêche fraîche ont encore une activité rentable.

La pêche semi-industrielle dans laquelle les investissements sont moins lourds (unités de 10 à 15 mètres de long) pourrait constituer une alternative en exploitant les acquis au niveau de l'exportation des thonidés ou des poissons profonds sur le Japon et en développant de nouveaux marchés (Pacifique, Europe).

L'aquaculture

Depuis 5 ans environ, la Nouvelle-Calédonie exporte des crevettes pénéides dont le cycle d'élevage est totalement maîtrisé sur le territoire.

Aujourd'hui, l'Australie pour la crevette fraîche et la France métropolitaine pour la crevette congelée sont les principaux débouchés (370 tonnes en 1991). Le marché japonais très demandeur de grosses crevettes vient d'être abordé.

Actuellement, 200 hectares seulement de bassins existent mais les potentialités de développement sont énormes (plusieurs milliers d'hectares). En outre, le savoir-faire acquis au niveau de la ferme expérimentale de Saint-Vincent constitue la garantie de la pérennité de l'activité qui a démontré en 1991 sa viabilité.

Jusqu'à présent, mis à part quelques élevages d'huîtres locales, aucune autre aquaculture que celle de crevettes existe en Nouvelle-Calédonie. Des essais vont être tentés sur les bénitiers en 1992 et 1993.

Les formations des hommes

Dans le domaine de la formation, l'Ecole des Métiers de la Mer créée en novembre 1990 a dispensé ses premiers enseignements en mars 1991 .

- **Formation initiale** : 15 stagiaires ont débuté en 1991 une formation préparant au certificat d'apprentissage maritime. Pour diverses raisons, cette préparation prévue sur deux ans a échoué (10 démissions). Une nouvelle orientation vers une formation plus courte a été récemment mise en oeuvre.

- **Formation continue** : en 1991, cette formation a été axée sur la préparation à deux brevets de formation maritime de niveau national:

- Brevet de chef de quart : 9 stagiaires inscrits - 8 ont passé l'examen - 6 reçus.
- Brevet de motoriste à la pêche : 10 inscrits - 6 reçus.

Il convient de noter que tous les candidats reçus ont trouvé un emploi d'encadrement dans les armements locaux du commerce ou de la pêche.

- **Formation itinérante**

Le développement des activités de pêche sur le territoire a eu pour conséquence la mise en oeuvre de petites unités de pêche, sans pour autant que soit assuré un minimum de formation nécessaire à l'entretien de ces outils.

Une formation modulée selon les besoins, sur la base de 40 heures, a donc été mise en oeuvre :

- directement par l'E.M.M. : 4 stages de 10 stagiaires en moyenne (1 EMM Nouville, 1 à Ouara, 1 à Oundjo, 1 à Maré) ;
- avec le concours du Vlème FED : 20 stages 220 stagiaires.

Cette action sur le terrain a permis de toucher une population maritime qui n'aurait pu autrement recevoir le minimum de formation nécessaire à leur activité.

En complément, de nombreux stages embarqués à bord du navire du service territorial ont été organisés afin de familiariser les pêcheurs à de nouvelles techniques et de mettre l'accent sur le traitement et le conditionnement du poisson.